

# Programme de formation

## Organisme de formation UN + Formations - SIRET 81949915300057

**Référence et intitulé** : GL18 - Locations meublées - organiser et mettre en oeuvre les états des lieux et inventaires

Durée: 07h00 (420 minutes)

Type: Classe virtuelle

#### Public:

- Responsables de gestion locative et leurs collaborateurs.

## Objectif:

- Identifier les obligations du bailleur et du locataire, sécuriser l'établissement d'un état des lieux et éviter les contentieux.

#### Prérequis :

- Avoir une bonne compréhension des droits et obligations du bailleur et du locataire selon le Code civil.
- Connaître les étapes clés de l'établissement d'un état des lieux précis et conforme à la réglementation.
- Être familiarisé avec les méthodes de gestion des litiges et de prévention des contentieux liés aux baux.

## Programme:

- 1 Location meublée régime juridique.
  - Les différents types de meublés.
  - Le mobilier obligatoire.
- 2- Etats des lieux d'entrée et de sortie.
  - Définition, objectifs, enjeux, conséquences.
  - Exigence du contradictoire.
  - Contenu.
  - Forme.
  - Coût et partage des frais.
  - Communication auprès du locataire.
- 3 Visite et rédaction de l'état des lieux.
  - Conditions et environnement de réalisation de l'état des lieux.
  - Constater, vérifier et décrire le fonctionnement des équipements.
  - Vocabulaire adapté.
  - Rédaction d'un état des lieux : exemples concrets.
  - Utilisation d'un outil adapté (logiciel, tablette, etc).



# Programme de formation

- 4 Méthodologie de l'inventaire et de l'état des lieux.
  - Le décompte des meubles, équipements, et accessoires.
  - La visite pièce par pièce.
  - La vérification de l'état, sa description, son enregistrement sur le document.
  - La preuve de l'état (photos, descriptions, factures).
  - La mise en place d'une grille de vétusté.
- 5 Conséquences de l'état des lieux et devenir du dépôt de garantie.
  - Comparaison état des lieux d'entrée et de sortie : actions à mettre en œuvre et communication auprès du propriétaire et du locataire sortant.
  - Imputation au locataire des frais de remise en état.
  - Justification des frais imputés au locataire.
  - Calcul du décompte final.
  - Délais de restitution du dépôt de garantie.
  - Sanction du défaut de restitution du dépôt de garantie.
- 6 Cas pratiques sur site / appartement exemple.
  - Établir un inventaire.
  - Établir un état des lieux entrant.
  - Établir un état des lieux sortant.

# Moyens pédagogiques :

- Séance de formation en salle.
- Support pédagogique disponible en ligne via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur <a href="https://unplusformations.immo/login/">https://unplusformations.immo/login/</a>

## Moyens d'évaluation :

 Validation de l'acquisition des connaissances via un quiz à la fin de la formation (réalisée en ligne via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur <a href="https://unplusformations.immo/login/">https://unplusformations.immo/login/</a>).

Taux de bonnes réponses minimum à obtenir : 80 %

- Questionnaire d'évaluation de la formation.

#### Coordonnées pour support :

e-mail : contact@unplus.fr